



Ile De La Réunion Mobilités (Siren : 200045276)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Denis
Arrondissement	Saint-Denis
Département	La Réunion
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	19/06/2013
Date d'effet	19/06/2013

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Alix GALBOIS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Centre d'affaires Cadjeee
Numéro et libellé dans la voie	62 Boulevard du Chaudron
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	97490 SAINT-DENIS
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	880 875
Densité moyenne	351,93

## Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
974	CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires) (249740077)	CA
974	CA du Sud (249740085)	CA
974	CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST) (249740093)	CA
974	CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) (249740119)	CA
974	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO) (249740101)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Département de la Réunion (229740014)
Région de La Réunion (239740012)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports Le SMTR a pour objet d'exercer les missions définies par les articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports. Il exerce ses attributions selon les principes de coordination et de subsidiarité, dans le respect des compétences de ses adhérents. Le SMTR, conformément à son objet, exerce les missions suivantes dans le périmètre du SMTR : 1. Coordonner les services que les adhérents organisent ; 2. Mettre en place un système d'information à l'intention des usagers ; 3. Mettre en place un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)